

Chambre des Représentants.

SEANCE DU 14 MARS 1882.

Suppression du traitement du curé de Mande-Saint-Étienne.

(Pétition des habitants de cette commune, présentée le 7 mars 1882)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION, PAR M. GORLET D'ALVIELLA.

MESSIEURS,

Des habitants de la paroisse de Mande-Saint-Étienne, canton de Bastogne, parmi lesquels un échevin et un conseiller communal, demandent que tout traitement soit retiré à leur curé à raison des faits suivants :

« Ce prêtre, depuis la promulgation de la loi du 1^{er} juillet 1879, a refusé d'admettre aux sacrements les enfants des écoles officielles, les parents de ces enfants et tous ceux qui font de la propagande en faveur des écoles du Gouvernement.

» Il a subi plusieurs condamnations, entre autres une pour faux en écriture publique, une pour destructions d'actes authentiques, une pour injures envers l'instituteur communal.

» Il use, près des moribonds célibataires, de son influence pour s'accaparer de leurs biens.

» L'année dernière, les habitants de Mande lui ayant confié l'argent provenant de la location de leur chasse ont dû le traduire devant les tribunaux pour rentrer en possession de cet argent.

» Depuis la loi de 1879, il ne cesse d'insulter les partisans des écoles dites officielles et de déblâter contre l'enseignement qui se donne dans ces écoles.

» Il sort rarement de sa paroisse sans revenir dans un état d'ébriété tel qu'il lui est impossible de regagner son presbytère. »

Peut-être aurions-nous hésité à reproduire textuellement ces allégations à charge d'un personnage exerçant ses fonctions sous l'approbation de l'autorité épiscopale, si ces faits ne se trouvaient confirmés par des dépositions formulées sous la foi du serment devant la commission d'enquête parlementaire.

Nous avons l'honneur de proposer le renvoi de cette pétition à M. le Ministre de la Justice, en le priant de faire une enquête administrative sur les faits visés ci-dessus et de prendre en considération la demande des pétitionnaires pour le cas où ces faits seraient établis.

Le Rapporteur,
GOBLET D'ALVIELLA.

Le Président,
TOURNAY-DETHILLEUX.

